

SÉNAT

Le mardi 26 novembre 1867

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à 3 heures.

Affaires courantes.

RAPPORT DU COMITÉ DES IMPRESSIONS

L'honorable M. Simpson présente le deuxième rapport du comité mixte des impressions, puis il explique que l'impression des comptes rendus des deux Chambres de l'ancien Parlement des provinces unies du Canada avait été confiée à contrat à MM. Hunter, Rose & Co. à un prix très modique jusqu'au 1^{er} janvier 1870. La qualité de leur travail est satisfaisante, le prix demandé pour le papier et la reliure est aussi acceptable. Comme les contrats n'expirent que le 1^{er} janvier 1870, même si le Parlement du Dominion n'est pas obligé de les honorer, comme les services ont été rendus à un coût très modique, selon les experts en la matière, le comité recommande au Sénat d'honorer lesdits contrats jusqu'à leur date d'expiration. Il propose l'adoption du rapport.

L'honorable M. Mitchell demande de lire le rapport avant de mettre la question aux voix.

Le président donne lecture du rapport.

L'honorable M. Mitchell demande ce que ces contrats coûteront car d'après ce qu'il connaît des comptes des imprimeurs, il préfère connaître le montant réel de la dépense avant d'accepter la recommandation.

L'honorable M. Simpson ne peut préciser le montant en cause. Il déclare que l'impression est faite par une entreprise privée et non par l'imprimeur de la Reine. Le contrat a été accordé il y a deux ans et est en vigueur jusqu'en 1870. Les représentants de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, au courant de ces questions, avaient admis que les prix étaient très bas, et si bas en fait, qu'il était impossible de faire le travail pour moins. Le travail était très bien fait, et on a réalisé de grandes économies depuis que le contrat a été accordé. Lorsqu'il est devenu président du comité des impressions du Sénat, il y a cinq ou six ans, il a appris que l'impression avait

déjà coûté quelque \$180,000 par année, mais que le comité avait réussi à diminuer le coût à \$30,000, mais il lui semble impossible de faire encore plus d'économies, et c'est pourquoi il recommande l'adoption du rapport.

L'honorable M. Steeves explique en outre que le contrat a été accordé pour cinq ans et qu'il prendra fin en 1870. Le comité n'est pas d'avis que le Sénat soit légalement ou strictement lié par le contrat, mais comme le coût est des plus raisonnables et que le travail est très bien fait et que l'on peut supposer que l'entrepreneur a engagé une somme considérable pour s'acquitter de cette tâche, il n'est que juste de lui permettre d'exécuter son contrat jusqu'à la fin.

L'honorable M. Dickey dit que le Sénat a une dette de reconnaissance envers le ministre des Pêcheries et de la Marine qui a signalé cette dépense et donné des explications. Si on a vraiment réalisé une économie de 500 p. 100 en s'adressant à cette imprimeur, on ose espérer des résultats aussi heureux à l'avenir.

L'honorable M. Mitchell dit qu'il est très étonné de voir qu'on étudie le rapport du comité d'une façon aussi superficielle. Le président l'a en main depuis quelques minutes seulement et c'est la première fois que l'orateur en entend parler. Il a entendu parler de l'entreprise Hunter, Rose et Desbarats, et il se souvient qu'il a vu dans un ancien Livre bleu du Canada qu'on paie des sommes énormes pour l'impression, il n'est pas disposé à adopter le rapport sans explication. Il veut savoir si on a songé à d'autres imprimeries qu'Hunter et Rose dans le rapport.

L'honorable M. Simpson dit qu'on n'y a pas songé.

L'honorable M. Mitchell déclare qu'un sénateur a dit que le comité n'estime pas que le Sénat est obligé de reconnaître le contrat de MM. Hunter et Rose, mais il affirme que le Sénat est peut-être lié par une obligation morale mais n'est pas contraint par la loi de le respecter. L'ancienne province du Canada y était peut-être tenue, mais pas le Dominion. Il soutient que le Sénat doit commencer sur le bon pied. Si on reconnaît qu'il faut respecter les vieux contrats cette façon de faire aura des conséquences très défavorables. Il ne s'oppose pas à l'adoption du rapport, car il ac-